

PROCÉDURE DE CANDIDATURE EN DOCTORAT AU LIRSA (ÉCOLE
DOCTORALE ABBÉ-GREGOIRE)

Vous souhaitez rejoindre le LIRSA comme doctorant / doctorante ? Nous serons très heureux de vous accueillir et vous demandons de bien vouloir respecter la procédure de candidature décrite ci-dessous.

ÉTAPE 1. Prendre connaissance de la liste des titulaires d'une Habilitation à Diriger les Recherches (HDR) sur le site du Lirsa et faire acte de candidature auprès de celui ou de celle qui vous semble le/la plus à même de vous encadrer. Joignez à votre message un CV détaillé ainsi qu'un projet doctoral, précisant outre la problématique de recherche, une bibliographie de référence, ainsi qu'une description claire et argumentée de la méthodologie envisagée, des résultats attendus et de leur valeur ajoutée. Attention : chaque titulaire d'une habilitation à diriger des recherches ne peut inscrire qu'un nombre limité de doctorants. **Soignez votre candidature et montrez votre motivation.**

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès des responsables de filière doctorale pour le Lirsa :

- Sciences de gestion et du management : Pr. Stéphanie Chatelain-Ponroy (stephanie.chatelain-ponroy@lecnam.net)
- Anthropologie et transformation urbaine : Pr. Philippe Durance (philippe.durance@lecnam.net)
- Architecture, urbanisme et environnement : Pr. Jean Marc Macé (jean-marc.mace@lecnam.net)
- Arts, design et société : Pr. Lucie Marinier (lucie.marinier@lecnam.net)
- Droit : Maria-Beatriz Salgado (maria-beatriz.salgado@lecnam.net)
- Sciences économiques : Pr. Jean Lainé (jean.laine@lecnam.net)
- Logistique et transport et tourisme : Pr. Bertrand Réau (bertrand.reau@lecnam.net)

ÉTAPE 2. Transmettez votre dossier de candidature complet au LIRSA dès qu'il est prêt et **impérativement avant le 21 septembre**, par mail au responsable de filière, avec copie au secrétariat du laboratoire (lirsa.doctorat@cnam.fr) ainsi qu'au directeur / à la directrice de thèse concerné-e. Le dossier de candidature doit comprendre au minimum les éléments suivants :

- Un CV détaillé, à jour à la date de candidature et précisant notamment la date de naissance et l'adresse du domicile actuel du candidat / de la candidate ;
- Une copie de la carte d'identité ;
- Un projet de thèse complet comportant :
 - Un titre définissant le projet de recherche.
 - Un exposé succinct des motivations et des enjeux du projet pour le candidat / la candidate : raisons de réaliser une recherche, projet professionnel...
 - Une présentation du sujet
 - Une synthèse de vos connaissances sur le sujet (état de l'art) permettant de justifier que la ou les questions de recherche sont pertinentes (problématique).
 - Une ou plusieurs questions de recherche.

- Une présentation de la méthodologie envisagée et des terrains (quelles données, où sont-elles, comment comptez-vous y accéder si elles ne sont pas publiques, quels sont vos facteurs clés de succès pour parvenir à vos fins...).
- Un descriptif des raisons qui vous poussent à faire une thèse et le projet professionnel qui le sous-tend.
- Une bibliographie générale de cadrage.
- Un avis circonstancié du futur directeur / directrice de thèse, chercheur ou enseignant-chercheur habilité à diriger des recherches dans la discipline concernée et appartenant au LIRSA, ayant accepté d'encadrer la recherche justifiant la maturité et la qualité scientifique du projet ainsi que son inscription au sein du Lirsa (une page maximum).
- La copie du diplôme le plus élevé obtenu par le candidat / la candidate.

En plus de ces documents, le dossier peut comprendre, le cas échéant, certains éléments correspondant à des situations particulières, à savoir :

- Si le candidat / la candidate ne réside pas en France, il / elle doit justifier, par tous moyens à sa convenance, de sa capacité à être régulièrement présent au Cnam pour suivre les enseignements prévus dans le cadre du parcours doctoral de l'École doctorale Abbé-Grégoire (les ECTS attachés à la réalisation de ce parcours sont nécessaires pour l'obtention du doctorat)¹.
- Si le candidat / la candidate n'est pas francophone et souhaite réaliser sa thèse en langue française, il / elle doit justifier, par tous moyens à sa convenance, de sa capacité à maîtriser la langue française (niveau B2 minimum)².
- Si le candidat / la candidate présente à l'appui de sa candidature un diplôme obtenu dans un établissement étranger, il / elle doit présenter une attestation indiquant son équivalence dans le système français³.
- Si le diplôme obtenu le plus élevé n'est pas un diplôme national de master, le candidat / la candidate doit joindre au dossier de candidature une lettre du directeur / de la directrice de thèse présentant un argumentaire expliquant en quoi le candidat / la candidate est jugé / jugée apte à réaliser une thèse.

ETAPE 3. À réception, la candidature sera examinée pour sa recevabilité et le projet de thèse sera examiné par deux rapporteurs membres du LIRSA (laboratoire de rattachement du directeur / de la directrice de thèse).

ETAPE 4. Le dossier finalisé (avec avis des rapporteurs) est transmis aux membres du bureau du LIRSA, qui valident ou invalident la candidature. En cas de validation, le candidat / la candidate pourra alors entamer les démarches d'inscription sur adum.fr (accès doctorat unique mutualisé) pour procéder à son inscription administrative, de juillet à fin octobre.

¹ Sur les 180 ECTS obtenus dans le cadre du doctorat, 30 ECTS correspondent au suivi d'enseignements. Le parcours doctoral est présenté sur le site de l'ED Abbé Grégoire : <https://recherche.cnam.fr/j-etudie-au-cnam/>

² Un diplôme national de français langue étrangère, délivré par le ministère français de l'Éducation nationale et permettant de valider le niveau requis en français, peut être obtenu suite à un examen réalisé dans un centre habilité, en France ou à l'étranger. Des informations détaillées sont disponibles sur le site de France Éducation international (rubrique DELF-DALF) : <https://www.ciep.fr/delf-dalf>

³ Une attestation de cette équivalence peut être obtenue auprès de France Éducation international : <https://www.ciep.fr/enic-naric-france>

Notre doctorat

Le doctorat est une formation à la recherche par la recherche qui correspond à un niveau bac + 8 années d'études et s'effectue en règle générale en trois ans en équivalent temps plein consacré à la recherche. Dans les autres cas, la durée de préparation du doctorat peut être au plus de six ans ([arrêté du 26 août 2022](#) modifiant l'[arrêté du 25 mai 2016](#) fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat). Il constitue une expérience professionnelle de recherche et de réalisation de travaux scientifiques originaux, sanctionnés, après soutenance de thèse, par l'obtention du grade de docteur.

Le grade de docteur est, en principe, nécessaire pour devenir maître de conférences ou chercheur dans un établissement public. Il est également apprécié dans les métiers du conseil. La réussite à ce diplôme permet d'envisager de multiples débouchés professionnels, en particulier dans :

- l'enseignement supérieur, candidature à la qualification aux fonctions de maître de conférences en France ;
- les écoles de commerce, entrée dans le corps professoral ;
- les sociétés d'audit, d'études et de conseil, postes à responsabilité.

Conditions d'inscription

Pour être inscrit en doctorat, le candidat / la candidate doit être titulaire d'un diplôme national de master ou d'un autre diplôme conférant le grade de master, à l'issue d'un parcours de formation ou d'une expérience professionnelle établissant son aptitude à la recherche. À défaut, il est nécessaire de respecter la procédure dérogatoire en vigueur à l'école doctorale Abbé-Grégoire.

L'inscription ne peut se faire qu'avec l'accord d'un directeur/directrice de thèse, du directeur/directrice du laboratoire, ainsi que du directeur/directrice de l'École doctorale.

Frais d'inscription annuels 2022-2023 (pour information)

- Tarif étudiant : 380 € (+CVEC)
- Tarif entreprise (avec l'entreprise ou l'OPCA en tiers-payeur) : 5 000 €
- Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) : 95 €

Un portail dédié est accessible pour toutes les démarches administratives d'inscription : <http://www.adum.fr/>

Le parcours doctoral

La formation doctorale doit permettre, notamment, de préparer le docteur au métier de chercheur dans le secteur public, l'industrie et les services, mais plus généralement, à tout métier requérant les compétences acquises lors de la formation doctorale. L'objectif du parcours et de la formation doctorale est de s'assurer que le doctorant ait une expérience diversifiée des activités qu'il aura à assurer dans ses fonctions professionnelles futures.

La formation doctorale définie par l'école doctorale Abbé Grégoire est composée de séminaires obligatoires (6 ECTS) et de formations complémentaires dites « à la carte » (24 ECTS). La thèse proprement dite compte pour 150 ECTS.

En particulier, deux semaines de formation obligatoires sont prévues lors de la première année de thèse. Les nouveaux doctorants doivent s'engager à réserver ces deux semaines dans leurs agendas et à se tenir informés du parcours doctoral en consultant le site : <http://recherche.cnam.fr/etudes-doctorales-hdr/>

Pour tout renseignement complémentaire concernant le doctorat sein du laboratoire Lirsa, vous pouvez contacter :

Secrétariat du Lirsa lirsa.doctorat@cnam.fr 01 40 27 26 39

Bureau des études doctorales pour l'Ecole Doctorale Abbé-Grégoire.
suivi.doctorants@cnam.fr

Page doctorat du site : <http://lirsa.cnam.fr/le-laboratoire/le-doctorat-au-lirsa/>